

NOUS RECHERCHONS UN(E)

## Gestionnaire de paie - Caen

*CIBTP NORD-OUEST a la volonté d'accompagner les entreprises et les salariés du BTP dans la gestion de leur congés payés.*

*Venez mettre en pratique votre savoir-faire en renforçant notre équipe en tant que **Gestionnaire de paie expérimenté à Caen.***

### Votre mission

Au sein de l'équipe des gestionnaires de paie, vous serez chargé(e) :

- de la gestion complète des processus de paie, en assurant une conformité stricte et un respect des délais.
- du traitement précis des DSN, des congés payés, et des déclarations sociales.
- de la communication proactive avec les salariés et les entreprises pour répondre aux questions et résoudre les problèmes.

### Le profil recherché :

- Expérience avérée en gestion de la paie, avec au moins 2 ans dans un rôle similaire.
- Maîtrise des outils et des logiciels de paie.
- Capacité à travailler dans un environnement dynamique et à gérer des volumes élevés avec précision.
- Fortes compétences en communication et en résolution de problèmes.

Si vous êtes prêt(e) à relever ce défi passionnant et à faire avancer votre carrière dans un environnement stimulant, postulez dès maintenant !

### Mieux nous connaître :

Depuis plus de 80 ans au service des entrepreneurs, artisans et salariés du bâtiment et des travaux publics, le réseau CIBTP s'est bâti sur trois principes essentiels : la solidarité, la protection, le service.

Nos missions sont les suivantes :

- Gérer les congés payés des salariés du BTP pour assurer aux salariés le droit au repos.
- Indemniser les employeurs en cas d'intempéries afin de protéger la santé et la sécurité des salariés.
- Lutter contre la fraude et contribuer à une concurrence saine dans le BTP avec la carte BTP.

#Recrutement #GestionDePaie #OpportunitéCarrière #BTP #Caen

Envoyez votre candidature à Sylvie Carpentier, directrice des ressources humaines, par mail à [recrutement\\_no@cibtp-no.fr](mailto:recrutement_no@cibtp-no.fr)

### Prise de fonction

- Dès que possible.

### Type de contrat

- CDI

### Horaires de travail

- 35 heures par semaine.

### Avantages

- Chèque déjeuner
- Mutuelle
- Télétravail
- Chèques vacances